



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

CAMION RESTAURANT POUR LA 2^{ème} édition des scènes ouvertes (Département 19)

La commune de Brive accueille la 2^{ème} édition des scènes ouvertes.

La manifestation est organisée dans les jardins de la Guierle.

I - OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

Durant la durée de la manifestation, la Commune de Brive la Gaillarde, en sa qualité d'organisateur de l'évènement, souhaite pouvoir offrir aux usagers des scènes ouvertes un service de restauration.

Ainsi, elle souhaite pouvoir recruter 1 candidat sur la durée de la manifestation pour disposer d'une offre en matière de restauration rapide sucrée/salée pour parfaire les conditions d'accueil du public.

Une convention d'autorisation d'occupation du domaine public (AOT) pourra être conclue en ce sens avec 1 futur cocontractant.

II - LIEUX D'EXECUTION, DESCRIPTION DES LOCAUX ET DU MATERIEL MIS A DISPOSITION

L'exploitant aura la possibilité d'installer un camion restaurant sur le site des jardins de la Guierle (voir plan ci-annexé).

En ce qui concerne le raccordement électrique, le cocontractant devra se rapprocher du référent technique pour communiquer les puissances nécessaires, un mois avant la manifestation.

Compte tenu de l'exécution des scènes ouvertes en extérieur, les candidats sont informés qu'en cas d'intempéries la manifestation pourra être annulée par la commune de Brive et ce jusqu'à la veille de l'événement. L'annulation de ce dernier ne donnera lieu à aucune indemnité de la part de la commune.

III - ACTIVITE ET OUVERTURE DES « CAMIONS RESTAURANT »

L'exploitant devra assurer un service de restauration à minima durant les heures d'ouverture de la manifestation le samedi 27 mai 2023.

Samedi 27 mai 9h00 à 20h00

IV CONDITIONS JURIDIQUES EXPLOITATION

Une convention d'occupation temporaire du domaine public serait conclue avec le candidat retenu, pour la journée de la manifestation fixée en 2023 au 27 mai.

Cette convention pourrait être renouvelée en 2024 et 2025 sur reconduction expresse de la commune de Brive, dans les mêmes conditions et uniquement pour la journée de la manifestation. Cette reconduction expresse interviendra à minima 3 mois avant la manifestation.

Cette convention excluant la mise en application des dispositions commerciales, impliquerait le versement par l'occupant d'une redevance pour la durée de la manifestation. Aussi, il appartient au candidat de proposer un montant de redevance dont le montant ne pourra être inférieur à 100 euros.

La commune de Brive prendra à sa charge les fluides liées à l'activité de l'occupant et les différents contrats nécessaires durant la manifestation.

IV - PROCEDURE

a- La date limite de remise des candidatures est fixée au :

vendredi 14 avril 2023 à 12h00

b- Adresse et modalités de transmission

Le dossier est à remettre par tout moyen permettant de déterminer de manière certaine la date et l'heure de réception des plis notamment :

- Par lettre recommandée avec accusé de réception ou Chronopost,
- Par dépôt contre récépissé à la Direction des Affaires Juridiques.

Il est transmis à l'adresse suivante :

Monsieur Frédéric Soulier Maire de Brive la Gaillarde
Direction des Affaires Juridiques
Place Jean Charbonnel
BP80 433
19312 Brive CEDEX

Dans ce cas, le document sera remis dans une double enveloppe, la première permettant d'adresser le document, la seconde contenant l'offre doit porter la mention « confidentiel, ne pas ouvrir- Candidature Camion Restaurant - SCENES OUVERTES ».

c- Forme de la candidature

Les offres de groupement sont acceptées.

La commune contractera avec l'entité, charge à elle de composer, si nécessaire, une équipe pluridisciplinaire compétente.

d- Critères de jugement des offres

L'adéquation de l'offre à l'appel à candidatures sera appréciée selon quatre critères :

- Les prestations proposées pour 60%
- Le montant de la redevance 30%
- Les références professionnelles : 10%

e- Documents à fournir

Un courrier motivé doit être adressé à Monsieur le Maire de Brive la Gaillarde indiquant votre souhait de candidater ; il doit être accompagné :

- D'un curriculum vitae présentant vos références ;
- Du projet global, détaillé dans chacun des documents suivants ;
 - Le concept décliné autour de services proposés aux différentes clientèles visées ; le service au bar sera uniquement autour de boissons sans alcool, le candidat présentera une candidature autour d'une restauration rapide sucrée et/ou salée

- La qualification et les formations du personnel envisagé ;
 - D'une présentation du matériel utilisé (camion, tables, chaises) ;
 - Le détail de la constitution envisagée des équipes en cas de groupement ;
 - Un extrait de la carte des produits proposés et notamment les tarifs.
- Un budget prévisionnel d'activité ainsi qu'une proposition de redevance ;
 - Un extrait Kbis de moins de trois mois, et tous documents justifiant de sa régularité au regard de ses obligations sociales (attestation URSAFF de déclaration des cotisations sociales) ainsi que son numéro SIRET
 - Tout document que vous jugerez utile à votre candidature.

f- Analyse des offres et sélection du lauréat

Le candidat ayant obtenu la meilleure note à l'issue de cette analyse pourra être reçu pour préciser les modalités de l'occupation.

La commune de Brive se réserve le droit de proroger la date limite de remise des offres ; le cas échéant, cette information sera diffusée par une insertion sur le site internet de la commune et à toute personne qui aura fait connaître son intérêt pour l'occupation et laisser ses coordonnées à cet effet.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la commune se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout, sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

Pour tous renseignements complémentaires :

M.Laurent Campillo au 05.55.18.18.43 (pour les renseignements techniques)

M. Patrice Nouaille au 05.55.18.81.03 (pour les renseignements administratifs)

Annexe I : la localisation de la zone de restauration rapide



